



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance extraordinaire tenue le 19 juin 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Styves Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,

Sont absents : M. Steeve Raby, M. Éric Talbot et M. Daniel Mercier

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-06-50 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Styves Laprise, et résolu de demander au maire d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-06-51 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Soumission – Alectron – Opérateur temporaire eau potable- eaux usées – Période de juillet et août
3. Embauche – M. Francois Blais – Futur opérateur eau potable – Eaux usées – Début juillet
4. Absence employé travaux publics – semaine du 17 au 23 juin inclus - Orientation



5. Période de questions

6. Levée de la séance

2024-06-52: SOUMISSION – ALECTRON – OPÉRATEUR EAU POTABLE ET EAUX USÉES – PÉRIODE ESTIVALE

Attendu que le service de distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées représentent des services indispensables pour la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

Attendu qu'une entente pour l'embauche et la formation d'un opérateur pour l'eau potable et les eaux usées entre les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Ste-Apolline, St-Paul et Ste-Euphémie est actuellement en cours de finalisation;

Attendu que l'employé municipal actuel, M. Denis Gauthier, est en congé pour une période indéterminée;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Styves Laprise et résolu d'accepter la soumission de la compagnie ALECTRON de Cap St-Ignace pour le service de distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées au montant de 2 337,50 (taxes exclues).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-53 : EMBAUCHE – FRANCOIS BLAIS – FUTUR OPÉRATEUR EAU POTABLE – EAUX USÉES- DÉBUT JUILLET

Attendu qu'une entente a été signée pour le partage du service de l'opérateur de l'eau potable et les eaux usées entre les quatre municipalités du centre de Montmagny;

Attendu que cette entente prévoit le partage des frais pour la formation du futur opérateur et par la suite de l'utilisation de ses services entre les quatre municipalités du centre de Montmagny sous la gestion de la municipalité de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

Attendu que le processus pour l'inscription du futur opérateur doit se faire lorsqu'il y a embauche de l'employé par un employeur;

Attendu que les municipalités parties de l'entente souhaitent inscrire le futur employé opérateur le plus rapidement possible pour qu'il participe à la formation en eau potable débutant en septembre 2024;

Attendu qu'une entente tacite a été confirmée par les parties à l'entente pour partager les services du futur opérateur en offrant du travail pour la période estivale de juillet et août à raison de 25 heures par semaine (6,25 heures / municipalité) ;

Attendu que les heures de travail du futur opérateur seront divisées en quatre (4) selon le principe de base, à moins d'une entente différente selon les besoins de chacune des municipalités;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux et appuyé par Denis Laprise, et résolu d'autoriser la direction générale de procéder à l'embauche de M. François Blais selon les termes mentionnés et précisés plus haut. La signature du contrat de travail/embauche doit s'effectuer au plus tard le 5 juillet 2024 afin de procéder rapidement à l'inscription du



futur opérateur aux formations nécessaires pour la distribution de l'eau potable et les traitements des eaux usées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4- ABSENCE DE L'EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS – SEMAINE DU 17 AU 23 JUIN 2024 – ORIENTATION.

Le directeur général informe les membres du conseil de l'absence pour la semaine du 17 au 23 juin de l'employé des travaux publics de la municipalité.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-06-54 : RÉSOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denis Laprise appuyé par Styves Laprise et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

La séance est levée à 19h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Gilles Giroux, Maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 19 juin 2024.



Ce procès-verbal a été ratifié suite à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024.